EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 30 MARS 2021

Suite erreur matérielle - Annule et remplace

DATE DE CONVOCATION
23-03-2021

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION
23-03-2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	:	29
PRÉSENTS	:	24
VOTANTS	:	29

N° DE LA DÉLIBÉRATION
2021-30-03 - **N°07**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), à huis clos, sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :
Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Monsieur Alain RINGEVAL, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Françoise BEAUGUET, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Martine CARTAU-OURY, Monsieur Pascal BEL ANGE, Madame Martine DELIERE, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC

Absents représentés :

Mme PELOUIN	donne pouvoir à	Mme PIN
M. KERKAR	donne pouvoir à	M. RAUSCHER
Mme FABRE	donne pouvoir à	Mme CARTAU-OURY
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	M. RINGEVAL
M. VIALANEIX	donne pouvoir à	Mme. PENDARIES

Secrétaire de séance : M. Stéphane DUBERGER

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Sur proposition de Monsieur VENTALON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

VU l'instruction comptable M14 applicable aux communes ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires en date du 15 mars 2021 ;

VU l'avis de la commission de finances en date du 22 mars 2021 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE *(Mme DUCROQUET, M. DIAZ, M. LE TALBODEC, Mme CARTAU-OURY, Mme DELIERE, Mme FABRE et M. BEL ANGE)*

DECIDE de voter le Budget Primitif 2021 de la commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

ADOPTE le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2021 comme il suit :

	DEPENSES	**RECETTES**
Section Fonctionnement	5 907 555.57 €	5 907 555.57 €
Section Investissement	5 638 501.38 €	5 638 501.38 €
TOTAL	**11 546 056.95 €**	**11 546 056.95 €**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 31 mars 2021

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

MAIRIE SAINTRY SUR SEINE 91250 ESSONNE